

Absents excusés : R Fontaine-Tranchant (pouvoir à P Chollier), M Le Texier (pouvoir à M Lajoie).
Début de séance à 20h15. Vérification du quorum.
Secrétaire de séance : Philippe Psaila.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 25 mai 2018. JP Marcel demande à rectifier la date de convocation qui fait référence à celle de la réunion précédente.

1. CCBD

1.1 CLSH - Convention pour mise à disposition et entretien des locaux scolaires : Comme les années précédentes, il s'agit de renouveler la convention de mise à disposition des locaux communaux (groupe scolaire et cantine), avec la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) pour le centre de loisirs et l'accueil du mercredi. Pour cette année l'entretien des locaux sera assuré par un agent communal, avec son accord. Un autre agent sera employé par la CCBD, par l'intermédiaire de l'association « OSEZ ». La CCBD remboursera le salaire de l'agent communal sur la base horaire du SMIC. La délibération est acceptée à l'unanimité.

2. FINANCES

2.1 Mise en place d'un crédit relais pour réalisation des travaux de mise en accessibilité de la mairie : Afin de financer les travaux Ad'Ap de la mairie, M. le Maire propose de souscrire auprès du Crédit mutuel un crédit relais pour un montant de 55 000€ sur 24 mois avec un taux 0.60% fixe. Frais de dossier 100€. Celui-ci sera remboursé dès l'obtention des subventions notifiées à ce jour, soit : DETR 11 325.00€ (20%), Région 11 325.00€ (20%), Département 14 156.00€ (25%), FIPHFP 12 648.00€ (22%), reste à la charge de la commune : 7 170.00€ (13%). Délibération votée à l'unanimité.

2.2 Révision des tarifs de restauration scolaire : C. Antoine fait un bilan des trois dernières années, pour conclure que les frais de repas ne sont plus couverts intégralement par la part des familles (frais de repas uniquement). Les tarifs de cantine n'ont pas été augmentés depuis 3 ans. Vu l'augmentation annoncée par la société SER pour l'année prochaine (augmentation basée sur l'indice INSEE) il est proposé une augmentation des tarifs de 10% pour la rentrée 2018/2019. 11 voix pour, 1 abstention (JP Marcel), 1 contre (C. El Amine).

2.3 Révision du calcul de répartition du coût de fonctionnement du gymnase de Crémieu, pour les communes adhérentes au syndicat : Sur proposition du Président du syndicat, et sur la demande des élus de Chozeau, il est proposé de modifier la clé de répartition actuelle basée sur le potentiel fiscal et le nombre d'habitants. Afin de ne pas pénaliser les communes ayant peu d'élèves, il est proposé de baser cette participation financière sur le nombre d'élèves. La participation de Hières-sur-Amby étant augmentée de façon insignifiante (141.64€ au lieu de 137.32€) la délibération est votée à l'unanimité.

3. MATERIEL

3.1 Acquisition d'une balayeuse/désherbeuse : Suite au plan 0 phyto, et afin de faciliter le désherbage sur nos voiries, il a été décidé d'acquérir des moyens mécaniques. Des devis ont été demandés à plusieurs sociétés pour l'acquisition d'une balayeuse/désherbeuse. Après examen de ces devis, il a le conseil municipal retient le devis de l'entreprise RF AGRI pour la somme de 15 400 €HT. Cette dépense est couverte en grande partie par une subvention de l'Agence de l'Eau (12 404€). Délibération votée à l'unanimité.

4. PERSONNEL

4.1 Informations sur les postes de coordinatrice et d'agent du patrimoine : Le contrat actuel de la coordinatrice se termine le 31/07/2018 il lui a été proposé un CDD en mi-temps pour une période de 1 an renouvelable une fois. Cet agent préfère ne pas donner suite à cette proposition sachant qu'elle ne trouve pas de second mi-temps pour compléter. Un appel à candidature a donc été lancé.

Un renouvellement de CDD à mi-temps, d'une durée de 6 mois, a également été proposé pour l'agent du patrimoine. Celle-ci a refusé la proposition, estimant ne pas pouvoir réaliser le travail demandé dans le temps imparti. Le plan de gestion de l'ENS tourbière a donc été confié à un autre agent, afin d'être finalisé pour la fin de l'année 2018.

5. TRAVAUX

5.1 Travaux d'emplois partiels – Groupement de commandes : Suite à l'abandon de la compétence voirie par la CCBD et la reprise de cette compétence par les communes, les communes d'Annoisin-Châtelans, d'Optevoz, de Siccieu-Saint-Julien-Carizieu, Dizimieu, Vernas et Hières-sur-Amby ont décidé de se regrouper pour organiser un groupement de commande concernant l'entretien de leurs voiries (Point à temps). La mission de rédaction du marché et l'analyse des offres sont confiées à M. Fallaix pour une prestation de 960 €. Le conseil approuve à l'unanimité.

5.2 Fauchage / Elagage : Des devis ont été demandés pour le fauchage et élagage des voies communales à plusieurs entreprises. Merle : 6 612.48€ TTC / passage, SARTEL : 5 976.00€, BLANC : 6 240.00€, Lecoin : 6 000.00€. Le conseil retient à l'unanimité le devis de l'entreprise SARTEL.

6. URBANISME

6.1 Aménagement du terrain du Pellan : M. Lajoie informe le conseil sur l'avancée du dossier. Trois entreprises ont travaillé sur le sujet. Une réunion aura lieu le 12 juillet, et devra permettre de choisir la société lauréate.

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1 Renouvellement de bail commercial : Le transfert de bail commercial signé le 23/01/2017 avec la SNC SAJE (épicerie) arrive à échéance le 03/01/2019. Le montant du loyer mensuel est actuellement de 319€. Après négociation avec le locataire, il est proposé de réévaluer le montant du loyer à hauteur de 375€ mensuel à compter du 4 janvier 2019. Voté à l'unanimité.

7.2 Renouvellement de contrats d'assurances : Monsieur le maire propose de faire appel à M. BARRAT pour accompagner la commune dans sa démarche de renouvellement de ses contrats d'assurance arrivant à échéance le 31/12/2018. Sa prestation (Constat de l'état du parc véhicules et immobilier, rédaction du cahier des charges, analyses des propositions) s'élève à 3 600.00€ HT. Délibération votée à l'unanimité.

7.3 Entretien et contrôle du site d'escalade communal : Au vu de l'augmentation de la fréquentation du site d'escalade de Hières sur Amby et afin de garantir son entretien dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'établir un contrat d'entretien et de contrôle du site communal classé « site sportif ». Pour ce faire, le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes du contrat à intervenir entre la Fédération Française de Montagne et d'Escalade et la commune, pour un montant de 1000€ annuels.

7.4 Copies numériques et papier : A l'instar de la SACEM pour la reproduction des œuvres musicales, le Centre Français d'Exploitation du droit de Copie (CFC) autorise la diffusion de copies numériques et papiers d'articles de presse ou de pages de livres, pour un coût de redevance de 150€ annuels. Le conseil municipal accepte la démarche à 12 voix pour et 1 contre (J.P. Marcel).

7.5 Convention avec la mairie de Vernas pour mise à disposition d'un agent policier municipal : Dans le cadre de la mutualisation des services, M. le Maire propose qu'une convention soit signée avec la mairie de Vernas pour la mise à disposition d'un policier municipal pour des actions ponctuelles (stationnement, sécurisation lors de manifestations, etc...).

Fin de séance : 22h30

Prochaine réunion vendredi 20 juillet.